

preuve en Canada, (Statuts Révisés de 1906, c. 145.)	
si la déclaration a 200 mots ou moins.....	1.00
4. Et pour chaque cent mots additionnel.....	0.50

XXVIII

Dans tous les actes, quand le cas n'est pas absolument prévu par un autre article du présent tarif, le notaire a droit à un honoraire additionnel de sur chaque désignation d'immeuble et de titres de créance, en sus de la première, sur chaque intervention et sur chaque transport d'assurance.	0.50
---	------

XXIX

RAPPORTS DE PRATICIENS

1. Pour rédaction de rapport de praticiens, d'observations et renseignements, etc., l'honoraire sera de.....	\$5.00 à \$20.00
2. Si le temps employé excède 6 heures, un honoraire additionnel, de.....	4.00 par heure.

XXX

COPIES, EXTRAITS, COLLATIONS D'ACTES, ASSISTANCES,
VOYAGES ET DÉBOURSÉS DU NOTAIRE

Outre les honoraires ci-dessus pour les originaux des actes, tout notaire aura droit à

1. Pour les copies d'acte, à.....	\$ 0.15
par cent mots et.....	0.50
pour la collation et chaque certificat d'authenticité, aucune copie ne devant être de moins de.....	1.00
2. Pour l'extrait authentique d'un acte délivré par le notaire, 30 centins par cent mots et 50 centins pour le certificat d'authenticité.	
3. Pour entendre les parties, examiner leurs titres, recevoir les instructions, etc., pour préparer	